



Séance du 7 juillet 2016 à 18 heures 30
Commune de GIGOUZAC – Salle des Fêtes

Aujourd'hui, sept juillet deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Gigouzac –Salle des fêtes

Etaient présents :

42 titulaires dont 9 possédant une procuration
6 suppléants dont 3 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE

LARQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PRADINES
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SAN JUAN Alain (procuration de Mme Martine LOOCK), M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri (procuration de Daniel COUPY), Mme BONNET Catherine (procuration de Mme BOYER Cathie), M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DELPECH Bernard,
M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
Mme BOURDARIE Paulette (procuration de M. PETIT Jean),
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique (procuration de M. CORMANE Jean-Pierre),
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration de Mme VANBESSIEN),
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, M. STEVENARD Daniel,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. DIOT Fabrice (procuration de Pascal LAVAU),
M. ANNES Jean-Pierre,
M. GILES Jérôme (procuration de Geneviève LAGARDE),

• SUPPLEANTS :

CIEURAC
COURS
LARQUE DES ARCS
LHERM
ST DENIS CATUS
ST MEDARD

M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents :

35 titulaires - 20 suppléants

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CALAMANE
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PONTCIRQ
PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. RAFFY Gilles, Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
Mme LAGARDE Geneviève, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT
Françoise, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, Mme
BOYER Noëlle, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-
KERGOMARD Elise, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, M.
DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES
Isabelle,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne, M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVRARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. CORMANE Jean-Pierre,
Mme VANBESIEEN Joëlle,
M. BARDINA Fabien,
M. REIX Jean-Albert,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
Mme ROUAT Géraldine, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M.
LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,
M. BORIES Olivier, M. BERNIOT Pierre-Jacques,
M. BONNET Frédéric,
M. EYROLLE Jean-Louis,
M. LAVAU Pascal,
M. NICOLAON Patrick,
M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance : M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Voirie

Objet : Programme voirie 2016 – Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation
financière pour l'aménagement des voies du centre bourg à Catus

A été adopté à l'unanimité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 7 juillet 2016
Rapporteur : Jean-Paul DUJOL

Rédacteur : Denis MONTPEZAT
Service : Voirie

Objet : Programme voirie 2016 – Délégation de maîtrise d'ouvrage et participation financière pour l'aménagement des voies du centre bourg à Catus

Mesdames, Messieurs,

La commune de Catus, membre du Grand Cahors, a engagé un programme de réfection des voies du centre bourg.

Ce programme intègre la réfection du revêtement de ces voies reconnues d'intérêt communautaire en enrobés bitumineux qui améliorent le confort de circulation et l'esthétique par une meilleure qualité du revêtement.

La Communauté d'agglomération a inscrit dans son programme d'investissement 2016 la réfection du revêtement de ces chaussées de Catus selon des techniques d'enduits bitumineux identiques à l'existant.

Pour les travaux de voirie d'intérêt communautaire, la commune participera donc au financement de la plus-value pour les enrobés bitumineux.

Par ailleurs, cette opération ne peut pas être scindée pour des contraintes techniques de réalisation des travaux.

Pour cette opération à caractère urbain et esthétique, la maîtrise d'ouvrage doit être déléguée par notre groupement à la commune de Catus pour une gestion globale des travaux (voirie, réseaux, signalisation).

Le plan de financement est le suivant :

Montant total HT	272 515,28 €
Part du Grand Cahors HT	70 000,00 €
Part de la commune de Catus HT	202 515,28 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De déléguer la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors à la commune de Catus pour les travaux des voies du centre bourg ;

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- b- D'autoriser la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de participation financière du Grand Cahors aux travaux de réfection des chaussées de la voirie d'intérêt communautaire, ci annexée ;
- c- D'autoriser M. le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- d- D'inscrire au budget 2016 le montant de la participation du Grand Cahors selon les modalités du plan de financement susvisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE